ECE/BATUMI.CONF/2016/L.1/Rev.1

|  |  |
| --- | --- |
| ENVIRONMENT FOR EUROPE  UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE  ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ  გარემო ევროპისათვის | Logo-EfE |
| BATUMI, 8-10 juin 2016 |

Huitième Conférence ministérielle   
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie)  
8-10 juin 2016

Projet de déclaration ministérielle

« Plus pur, plus vert, plus futé ! »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/BATUMI.CONF/2016/L.1/Rev.1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. limitée  7 juin 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Huitième Conférence ministérielle   
« Un environnement pour l’Europe »

**Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016**

Point 7 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption des résultats de la Conférence**

Projet de déclaration ministérielle :   
« Plus pur, plus vert, plus futé ! »

Établi par le Comité des politiques de l’environnement

1. Nous, ministres et chefs de délégation de 44 pays de la région de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et représentants de la Commission européenne, réunis à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016 pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », faisons la déclaration suivante.
2. Nous confirmons notre détermination à renforcer la protection de l’environnement et à promouvoir le développement durable dans la région de la CEE, compte tenu également du nouvel élan imprimé par le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030) et l’Accord de Paris sur le climat, adoptés par la communauté internationale en 2015. Nous sommes attachés au processus « Un environnement pour l’Europe » en tant que plateforme paneuropéenne unique en son genre permettant de répondre aux défis environnementaux, d’améliorer la gouvernance environnementale et de promouvoir la coopération environnementale et intersectorielle et le partage d’informations entre les pays et en tant que pilier du développement durable dans la région depuis vingt-cinq ans. En outre, nous réaffirmons l’importance de la participation active de la société civile à la prise de décisions afin d’améliorer l’environnement.
3. Nous réaffirmons notre engagement à jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte − voie essentielle vers le développement durable et l’éradication de la pauvreté − et à orienter les investissements et le commerce vers la promotion d’une économie verte et sans exclusive. Nous nous engageons à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD).
4. En rendant nos économies plus respectueuses de l’environnement, nous œuvrerons à la pleine internalisation des effets externes qui causent des pertes ou des dommages au capital naturel, notamment en évaluant les coûts et les instruments économiques. Nous renforcerons les écosystèmes et les services écosystémiques en tant que partie intégrante des infrastructures écologiques, tout en améliorant l’utilisation durable des ressources naturelles. Nous favoriserons une économie circulaire et les pratiques économiques transparentes et responsables tout comme l’éco-innovation et continuerons d’œuvrer en faveur de processus de production moins polluants et plus économes en ressources. Nous valoriserons le capital humain aux fins d’emplois verts et décents, notamment en dispensant la formation théorique et pratique adéquate et améliorerons l’offre de ces emplois. Nous assurerons l’accès aux services essentiels. Nous favoriserons la participation effective du public. Nous réaffirmons qu’il est essentiel de continuer de renforcer et d’intensifier l’éducation au développement durable.
5. Nous approuvons le Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement − outil qui aidera les pays à passer à l’économie verte et, en même temps, contribuera à la mise en œuvre des ODD − et nous invitons les États membres de la CEE et autres parties prenantes à le mettre en œuvre. Nous saluons l’Initiative de Batumi pour une économie verte, porteuse d’engagements pris à titre volontaire en vue de donner concrètement effet au Cadre stratégique. Nous encourageons les pays et autres parties prenantes à honorer les engagements pris au titre de cette initiative pour faciliter la transition vers une économie verte et à informer le Comité des politiques de l’environnement des progrès accomplis à cet égard, conformément au Cadre stratégique. Nous encourageons la promotion de l’Initiative de Batumi pour une économie verte par le biais des plateformes existantes pour l’échange de connaissances, telles que la Plate-forme de connaissances sur la croissance verte. En outre, nous saluons la bonne coopération qui existe entre la CEE et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et invitons les deux organisations, en collaboration avec d’autres organisations internationales concernées, à soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour passer à une économie verte et parvenir à un développement durable.
6. Tout en nous félicitant des progrès accomplis dans la région paneuropéenne depuis les trois dernières décennies dans la réduction des émissions des principales substances polluant l’atmosphère et de leurs effets, nous sommes préoccupés par le fait que la pollution atmosphérique, tant extérieure qu’intérieure, demeure la plus grande menace environnementale pour la santé et un important facteur de risque s’agissant des maladies graves non contagieuses. Par conséquent, nous nous engageons à améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé, notamment en intégrant des mesures de réduction de la pollution atmosphérique aux politiques financières et de développement, ainsi qu’à d’autres politiques sectorielles, s’il y a lieu, ainsi que la coopération visant à remédier aux effets transfrontières et la coordination et la cohérence des politiques aux niveaux national et régional. Nous saluons la bonne collaboration qui existe entre la CEE et l’Organisation mondiale de la Santé pour ce qui concerne la pollution atmosphérique et nous les invitons, agissant en coopération avec d’autres organisations internationales concernées et d’autres partenariats volontaires tel que la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie, à soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour réduire la pollution de l’air.
7. Nous approuvons l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur, d’application facultative, et saluons les initiatives lancées par les pays intéressés et autres parties prenantes en vue d’améliorer la qualité de l’air pour protéger la santé publique et les écosystèmes. Nous invitons les pays et autres parties prenantes à mettre en œuvre l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur, en étroite coopération avec la Convention de la CEE sur la Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique), s’il y a lieu, et à faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard au Comité des politiques de l’environnement. Nous renforcerons également le rôle de la société civile dans les efforts visant à remédier à la pollution atmosphérique et à ses effets, et nous nous engageons à garantir une surveillance adéquate de la pollution atmosphérique et l’accès aux informations pertinentes relatives à cette pollution, notamment la surveillance de la troposphère.
8. Nous saluons les progrès accomplis au titre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME) de la CEE et reconnaissons la nécessité de renforcer l’engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre. Nous invitons les pays à ratifier et à mettre en œuvre les AME pertinents, entre autres la Convention sur la pollution atmosphérique et ses trois protocoles les plus récents et à leur allouer des ressources suffisantes. Nous reconnaissons les possibilités offertes par les AME pour la mise en œuvre du Programme 2030.
9. Nous reconnaissons l’importante contribution apportée par le Programme d’études de la performance environnementale de la CEE au fil de ces vingt dernières années, en tant qu’outil efficace et pratique, et soulignons le rôle que peut jouer ce programme dans l’appui fourni à la réalisation et au suivi des ODD dans la région paneuropéenne. Nous exprimons notre satisfaction devant les progrès accomplis dans le troisième cycle d’études et encourageons les pays à tirer profit du Programme d’études de la performance environnementale en réalisant d’autres études.
10. Tout en saluant les progrès accomplis dans l’élaboration du Système de partage des informations sur l’environnement (SEIS) afin de soutenir une procédure d’évaluation périodique de l’environnement, nous invitons les pays à poursuivre leurs efforts et à continuer de développer leurs systèmes d’information nationaux pour mettre en place le SEIS dans les pays d’Europe et d’Asie centrale d’ici à 2021. À cet égard, nous notons l’importance d’UNEP Live et du Groupe sur l’observation de la terre en tant que plateformes mondiales pour l’échange de connaissances. Nous nous félicitons du lancement de l’évaluation régionale paneuropéenne dans le cadre du Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, en tant que processus d’évaluation périodique paneuropéen de l’environnement. La sixième édition du Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial a été établie sur la base d’évaluations nationales, sous-régionales et thématiques, y compris le rapport sur l’environnement en Europe : état et perspectives 2015 publie par l’Agence européenne pour l’environnement.
11. Nous reconnaissons les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana et encourageons les pays et organisations intéressés à continuer d’utiliser cette initiative selon leurs besoins.
12. Nous accueillons avec satisfaction les travaux accomplis par l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement et invitons l’Organisation de coopération et de développement économiques à poursuivre ses activités sous son nouveau nom, Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’économie verte et l’environnement (VERT), en coopération avec les partenaires concernés.
13. Nous reconnaissons le rôle des initiatives régionales dans la promotion du Programme 2030 et les contributions importantes du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement et d’autres organisations internationales et interétatiques.
14. Nous accordons une grande importance au rôle des centres régionaux pour l’environnement dans la mise en œuvre d’initiatives visant à améliorer la gouvernance environnementale à tous les niveaux et les encourageons à renforcer leurs activités et à continuer de jouer un rôle utile dans la région paneuropéenne en répondant aux besoins des pays cibles.
15. Nous réaffirmons l’importance de la participation de la société civile − y compris les entreprises, les femmes, les organisations non gouvernementales, les universités et d’autres groupes − dans le processus décisionnel visant à améliorer l’environnement et à promouvoir le développement durable. Nous apprécions les activités des organisations de la société civile dans la région à cet égard et nous nous engageons à développer davantage les partenariats avec elles et à créer les conditions favorables à leur fonctionnement. Nous notons également avec satisfaction la contribution de l’ECO-Forum européen au processus « Un environnement pour l’Europe ».
16. Nous invitons le Comité des politiques de l’environnement à procéder en 2018 à un bilan à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l’application des principaux résultats de la présente Conférence.

17. Nous invitons les gouvernements à présenter des expressions d’intérêt pour accueillir en 2021 la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », qui célébrera les trente ans du processus « Un environnement pour l’Europe », pour examen par le Comité.

18. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement géorgien pour avoir accueilli la présente Conférence et nous le remercions ainsi que le peuple géorgien pour la chaleureuse hospitalité reçue.